

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DU 28 août 2025**

Le 28 août 2025 à 9h30 s'est réuni le Comité Social et Économique de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, rue de Beauffort à Arras et en visioconférence via le logiciel TEAMS.

### **Étaient présents :**

Monsieur Nicolas ROUSSEAU, Directeur adjoint

Madame Marie-France BARRAS, Directrice comptable et financière

Madame Élodie DESAUW, Responsable des ressources humaines

Madame Virginie DESCAMPS, Responsable des relations sociales et QVT

### **Membres délibératifs :**

Monsieur Mathieu SPRIET, élu CFDT

Madame Catherine TAVERNE, élue suppléante CFDT

Madame Chloé SION, élue suppléante CFDT

Monsieur Samuel TOMASI, élu CFTC

Madame Lætitia GOUJARD-LEDUC, élue CFTC

Madame Nicolas PRZYBYLSKI, élu CFTC

Madame Céline LEU, élue suppléante CFTC

Madame Annabelle MIELCZAREK, élue suppléante CFTC

Monsieur David MACIEJAK, élu suppléant CFTC

Madame Sophie VEROVE, élue FO  
Monsieur Sacha LACOSTE, élu FO  
Madame Sabrina CAUDRON, élue suppléante FO  
Monsieur Olivier HURTEAU, élu suppléant FO

Madame Eva PILLOT, élue CGT  
Monsieur Rémy CARAMIA, élu suppléant CGT

**Assistaient également à la réunion en leur qualité de représentant syndical (R.S.) au CSE :**

Madame Cindy DUBLEUMORTIER (CFTC)

**Étaient excusés**

Madame Nathalie SAUVAGE, élue CFDT  
Madame Lucie COPPEY, élue CFDT  
Madame Cindy LEGRAND, élue CFTC  
Madame Dorothée DOYEN, élue CFTC  
Madame Sarah DUQUESNOY, élue CFTC  
Monsieur Jean-David ROGEZ, élu CFTC  
Monsieur Gregory BAUDRY, élu CGT  
Madame Julie GRILLON, élue CGT  
Madame Stéphanie MAUBERT, élue FO  
Madame Peggy TURBANT, élue FO

Monsieur Rousseau souhaite excuser l'absence de Monsieur Pion et de Monsieur Bruno qui sont en congés.

## **I- Approbation des procès-verbaux des réunions CSE du 3 juillet 2025**

Monsieur Tomasi indique que les quelques modifications demandées concernant le pv de la réunion du matin ont été apportées.

Madame Goujard ajoute qu'il n'y a eu aucune demande de modification concernant la réunion de l'après-midi.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

## **II- Vie du comité social économique**

### **• Vote sur le voyage 2026**

Monsieur Tomasi indique que l'idée était de valider les travaux qui avaient été réalisés en commission sauf qu'il rentre aujourd'hui de vacances et a vu un message l'informant d'un souci concernant l'hôtel qui avait été choisi. Il propose de reporter ce vote à la prochaine séance le temps de clarifier la situation.

Les élus sont d'accord.

### **• Accès aux parkings Caf pour les sorties et événements de fin d'année (Amsterdam/Boobajaanland/New York/ABN/Paris)**

Monsieur Tomasi indique que, comme d'habitude, le CSE demande l'autorisation à la direction d'utiliser les parkings Caf lors des sorties de fin d'année sachant que le voyage à New York dure plusieurs jours, du 9 au 15 octobre, mais concerne peu d'agents.

Monsieur Rousseau répond que la direction est toujours favorable à cette demande.

Monsieur Tomasi en profite pour demander aux élus de voter sur une demande de subvention urgente concernant le décès d'un enfant d'agent. Il souligne que cet enfant n'était plus à la charge de l'agent.

Il demande si les élus souhaitent que l'agent constitue un dossier de demande ou s'il est possible de prendre cette décision sans la formaliser car il s'agit d'un décès.

Les élus, à l'unanimité, souhaitent accorder la subvention maximum à cet agent.

### **III- Consultation du Comité Social Économique**

#### **• Réorganisation du service ARIPA**

Monsieur Caramia souhaite prendre la parole avant l'intervention de Madame Barras et demande à quelle date va être effective cette réorganisation.

Monsieur Rousseau répond que tous les éléments et les réponses aux questions éventuelles seront donnés après la présentation.

Monsieur Caramia répond qu'il souhaitait juste rappeler que, normalement, la consultation doit être faite avant la mise en place. D'après ce qu'il a entendu, des choses seront déjà mises en place dès le 1<sup>er</sup> septembre.

Il ajoute qu'une consultation qui est faite à quelques jours d'une réorganisation est hors la loi.

Monsieur Rousseau et Madame Barras répondent qu'une consultation a déjà été faite en février.

Madame Barras ajoute qu'il s'agit là de rappeler les mises à jour qui ont été réalisées et les informations qui ont été données lors des réunions précédentes.

Elle indique que les documents envoyés présentant les choses ont déjà fait l'objet d'un positionnement du CSE suite à la réunion du 27 février.

Elle avait, à ce moment-là, présenté le projet de service avec en ligne de mire cette réorganisation et il y avait eu un positionnement des élus sur le sujet. Concernant la partie des plans, Monsieur Pion a déjà communiqué ces informations lors de la réunion de juillet.

Monsieur Tomasi rejoint Monsieur Caramia sur le fait que le sujet n'a jamais fait l'objet d'une consultation. Il y a eu diverses informations tout au long de l'année mais pas de consultation avec un avis demandé.

Madame Barras répond qu'il s'agit donc d'une régularisation d'éléments qui ont déjà été apportés.

Elle ajoute que la structuration du document est sur la base de la présentation du 27 février et elle va reprendre les différents points qui avaient été présentés.

Le 1<sup>er</sup> axe concerne le fait de mieux encadrer. L'organigramme a été revu avec, notamment, le recrutement de 2 responsables d'unité (RU) car il avait été évoqué que le fait qu'il n'y ait qu'un seul RU pour 40 personnes était problématique. Il s'agit d'Alexia Delahaye qui vient de l'URSSAF de Lyon et qui a une expérience en management et Laurent Denis qui est un externe mais qui a également une solide expérience en management.

Leur arrivée est prévue début septembre et une équipe « pilotante » a été constituée. Elle est composée de la responsable du service, de la chargée de mission, des 2 référentes expertes, de Monsieur Bincoletto et de Madame Barras.

Des points sont faits régulièrement pour faire évoluer les choses et la logique est de maintenir les compétences acquises.

Madame Barras indique, ensuite, que sur la partie mieux piloter, il y a eu un travail conséquent qui a été fait sur le stock et sur l'antériorité. Il y a une amélioration significative de la situation du service. Elle en profite pour donner quelques éléments chiffrés.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le stock était à 27 jours là où le national était à 14 jours. Aujourd’hui, notre stock est à 15 jours sachant que le national est à 14,70 jours.

Le travail sur l’antériorité a permis de passer à 1 point de moins que le national que ce soit sur l’antériorité à moins de 15 jours ou à moins de 30 jours.

Sur le taux de recouvrement, Madame Barras souligne qu’il y a un décalage de 2 mois pour obtenir des statistiques nationales. Elle sait que c’est un sujet sur lequel il faut travailler car le taux de recouvrement a baissé et il faut comprendre pourquoi.

Concernant l’antériorité de Gaia, nous sommes dans une situation meilleure par rapport au national sur les délais de gestion. Là aussi un gros travail a été fait pour faire en sorte que les stocks diminuent.

Madame Barras ajoute qu’un sujet était aussi très important c’était d’aligner les résultats entre la Caf pivot et la Caf adhérente car il y avait une situation fin 2024/début 2025 où le stock était meilleur sur la Caf pivot. Les choses se sont améliorées puisque, en termes de stock, la Caf pivot est à 16 jours et la Caf adhérente est à 12 jours.

Madame Barras poursuit en expliquant qu’un travail a également été fait sur la qualité des traitements avec la mise en place de VCA pour les techniciens notamment pour la gestion des rejets puisque c’est un point de vigilance dans l’arrêté des comptes.

Il y a eu également un travail d’analyse de la capacité d’écoulement de la charge de travail selon les profils des agents car l’année a été compliquée avec beaucoup d’absentéisme, des départs. Un point avec les agents présents a donc été fait pour savoir ce qu’ils étaient capables de prendre en charge et comment ils pouvaient être accompagnés pour faciliter l’écoulement de la charge.

Une cartographie des compétences a été faite avec une évaluation réalisée par l’encadrement et également un auto-diagnostique de la part des agents et du tutorat a été mis en place depuis le début de l’année.

Madame Barras indique que GACI a aussi été mis en place pour mieux identifier les sollicitations des autres services et notamment mesurer la

charge de travail. Il y a des très bons retours de l'Action Sociale dans le cadre de ce dispositif.

Elle ajoute qu'il y a un travail spécifique à mener pour améliorer et arriver à comprendre les taux de recouvrement qui se sont dégradés. De plus, nous avons l'intégration de la Caf 62 dans le dispositif Caf à forts enjeux à la rentrée de septembre. Il y aura 2 journées au cours desquelles des collègues de la CNAF vont venir pour aider à l'amélioration de la qualité de service aux allocataires et d'intégrer tout cela dans une logique de bien-être au travail.

Les RU et les GCA participeront à des ateliers d'expression des besoins autour de l'organisation et les méthodes de travail. Cela va permettre la réalisation d'un plan de formation et une expérimentation d'un an.

Monsieur Spriet demande si c'est national et si les autres services ARIPA sont concernés.

Madame Barras répond que ce n'est pas systématique. La Caisse Nationale regarde le volume d'activité des différentes Caisses ARIPA, regarde celles qui sont aidées et, sur une période de 2 ans, si elle voit que le niveau d'aides dépasse un certain seuil, elle fait ce dispositif de Caf à forts enjeux. Elle ajoute que celui-ci est très récent. Actuellement, il y a les Caf du Rhône, des Yvelines et de Bordeaux qui sont dans ce dispositif.

Madame Barras indique que ce qui est intéressant c'est qu'ils sont dans une logique de discussion et que l'intérêt, aussi, d'être dans ce dispositif est de nous assurer une aide du SNAPA pour faire en sorte que la situation ne se dégrade pas sur la période estivale.

Monsieur Rousseau ajoute que ce dispositif est spécifique à l'ARIPA.

Monsieur Spriet demande combien de temps il va durer.

Madame Barras répond que, pour le moment, il est prévu pour un an. Ce qu'elle souhaite avec cela c'est avant tout d'avoir un regard extérieur qui permettra de montrer tout ce qui a été réalisé et qui aidera en termes de méthodes et d'accompagnements.

Elle souligne que beaucoup de choses ont été faites depuis le début de l'année et qu'il faut consolider tout ça.

Elle poursuit avec l'axe « mieux outiller » car il faut encore avancer sur certains points avec la création d'un sharepoint pour regrouper les informations. Cela fait partie des sujets qui vont être confiés aux RU.

Concernant le « mieux accompagner », Madame Barras rappelle que le dispositif de formation a été renforcé que ce soit pour les agents nouvellement embauchés puisqu'il y a un dispositif de formation et du tutorat ou pour les agents en place depuis plus longtemps avec des auto-évaluations, des quizz et un nouveau dispositif de supervision.

Madame Taverne indique que les agents n'étaient pas au courant qu'ils allaient devoir faire du tutorat. Ils ont simplement reçu une convocation à une formation mais n'ont pas été informés.

Madame Barras répond que normalement une information a été faite.

Madame Taverne répond que non.

Madame Barras précise qu'elle va revoir la question mais en reprenant les fiches de poste des agents, en fonction du niveau, cela y figure.

Madame Taverne répond qu'il est indiqué « savoir communiquer ses connaissances, son savoir » et non faire du tutorat. Elle demande pourquoi au service PF c'est sous forme de volontariat et qu'à l'ARIPA c'est imposé.

Madame Barras répond que ça l'est car ça fait partie de leur travail en fonction de leur niveau et des besoins du service. À partir du moment où cela figure dans la fiche de poste et qu'il y a un besoin, cela est nécessaire. S'il y avait beaucoup d'agents en capacité de le faire, cela serait sur la base du volontariat mais il y a toujours beaucoup d'absences et il y a eu des départs.

Madame Taverne répond que les présents n'en sont pas responsables.

Madame Barras répond qu'elle n'a pas dit qu'ils sont responsables de cela mais qu'il y a une fiche de poste dans laquelle il y a un niveau pour lequel certaines missions peuvent être confiées.

Monsieur Rousseau ajoute qu'aux PF, dans le meilleur des cas c'est du volontariat mais ce n'est pas toujours le cas car cela fait partie des activités des GCA.

Madame Taverne est d'accord mais aurait apprécié que les agents soient informés.

Madame Barras va revoir cela car elle pensait que les agents avaient été informés en juin ou juillet.

Madame Barras indique ensuite qu'un recrutement a eu lieu de CDD et qu'ils ont dans un 1<sup>er</sup> temps étaient formés sur les formations habituelles et ensuite poussées un peu plus loin pour soulager les collègues qui sont en poste depuis un certain temps. Elle a demandé à la Caisse Nationale une aide et a obtenu un formateur national qui vient pendant une semaine, fin septembre, pour former cette équipe. Elle souligne que c'est exceptionnel car, habituellement, la Caisse Nationale ne forme pas les CDD.

De plus, il y aura une poursuite de la rénovation du dispositif de formation pour identifier le nombre de formateurs, les conditions de validation des compétences en tutorat et le suivi des résultats.

Madame Barras indique que sur le sujet du « mieux communiquer », des routines ont été réinstallées depuis la fin novembre 2024 avec des topos formalisés à disposition des agents dans Teams.

Elle souhaite également que tout le monde s'inscrive dans une communication valorisante du service.

Madame Verove confirme qu'il y a eu un article dans Cafcom.

Madame Barras répond que c'est l'idée et qu'il y en aura d'autres pour faire voir que les agents sont contents d'être dans ce service et peuvent en être fiers.

Elle ajoute que ce programme a été soutenu par une politique de recrutement importante et une aide du SNAPA. Elle rappelle que l'année a été marqué par de fortes turbulences et que ce service qui compte 35 personnes a dû faire face à 11 départs ou absences.

Madame Sion demande ce que sont ces absences.

Madame Barras répond qu'il s'agit d'absences de longue durée qui se sont intensifiées l'année dernière.

Elle ajoute que ce programme est le résultat du travail qui a été mené avec l'équipe de cadres et d'experts.

Monsieur Caramia demande s'il serait possible d'avoir le détail des motifs des absences (maladie – accident de travail et ruptures conventionnelles) et des départs.

Madame Descamps répond qu'elle a donné ces informations au cours des dernières réunions CSE à l'occasion des points ARIPA.

Monsieur Caramia répond que, dans le cadre d'une consultation, il serait intéressant de contextualiser la situation du service.

Madame Barras répond que cela a été fait le 27 février.

Monsieur Caramia répond qu'il fait la différence avec la consultation, qui est officielle et a besoin d'un temps d'analyse. Or cette consultation manque d'éléments selon lui, même s'ils ont été donnés dans un autre cadre.

Madame Verove répond que lors du CSE du 22 mai, les élus ont eu le détail des absences et départs.

Monsieur Caramia répond que ce n'était pas dans le cadre d'une consultation.

Monsieur Rousseau répond que la direction n'a pas repris le détail des informations des derniers mois puisqu'elle a estimée qu'elles avaient été transmises au CSE.

Monsieur Tomasi indique que c'est intéressant de savoir si l'effectif du service n'a pas été modifié. On sait qu'il y a eu des ruptures conventionnelles même si on ne connaît pas le nombre précis. Il serait intéressant de savoir si les départs ont été remplacés ou pas. Il aimerait lui-aussi connaître l'effectif réel détaillé du service par niveau dans le cadre de cette consultation.

Madame Verove reprend les chiffres qui nous avez été communiqués en mai :

- 3 arrêts affections longue durée
- 1 aptitude au 1/6/2025
- 1 AT reconnu en invalidité

- 4 arrêt maladie
- 1 rupture conventionnelle

Madame Verove précise que ça fait 10.

Madame Taverne indique qu'un CDD a été embauché en CDI récemment.

Madame Verove indique que ça fait donc 11.

Monsieur Rousseau propose d'envoyer après la réunion un état actuel des effectifs.

Les élus sont d'accord.

Madame Barras ajoute qu'elle joindra également la présentation qui a été faite le 27 février.

Monsieur Caramia demande s'il serait possible d'avoir aussi un organigramme.

Madame Barras répond que oui.

Elle poursuit avec le réaménagement des locaux. Elle sait que les élus ont déjà eu les grandes lignes de ce qui allait être fait. Elle confirme donc ce qui a déjà été dit.

Le service est maintenant regroupé de manière spatiale car il y avait des bureaux à l'écart (voir annexe). Elle est partie sur l'idée de réintégrer les experts au sein du service ce qui fait qu'avec les RU, il y a une présence au sein du service. Ensuite les agents ont été regroupés par plots de 4 avec l'idée d'avoir un CDD, des niveaux 3 et un niveau 4.

Ce réaménagement n'a pas généré beaucoup de travaux car il a suffi de déplacer quelques cloisons et de rajouter des bureaux.

Madame Barras indique que c'est sur ces différents points que l'avis du CSE est sollicité.

Madame Pillot indique qu'elle sait que les groupes ont déjà été faits mais demande comment ils ont été faits puisqu'en février Madame Barras avait indiqué que les agents y participeraient.

Madame Barras répond que cela a été travaillé par l'équipe « pilotante ».

Mesdames Taverne et Pillot indiquent que les agents n'ont pas été concertés.

Madame Taverne demande pourquoi un agent, qui a déjà 2 jours de télétravail, doit être supervisé pour avoir droit à un 3<sup>e</sup> jour.

Madame Barras répond qu'il faut s'assurer de la qualité de son travail et de son autonomie. Le nombre de jours de télétravail dépend de ces conditions. Si une supervision est proposée c'est que le responsable estime qu'il y a une vigilance à avoir sur la qualité du traitement et l'écoulement de la charge. C'est une procédure normale.

Madame Verove demande si cet agent avait demandé les 2 jours ou on a réduit sa demande initiale.

Madame Taverne répond qu'on lui avait accordé 3 jours à la base mais que, à la suite d'un retour de maternité, elle n'en a eu qu'un, puis 2. Elle ne comprend pas pourquoi une supervision est refaite pour obtenir un 3<sup>e</sup> jour.

Monsieur Rousseau répond que la personne n'est pas jugée suffisamment autonome pour être sur 3 jours en télétravail et pour s'en assurer la supervision doit permettre de limiter le risque. Il souligne que cela n'arrive pas qu'à l'ARIPA.

Madame Taverne indique que lorsque le télétravail a été mis en place à l'ARIPA, beaucoup ont demandé 3 jours et personne n'a été supervisé.

Madame Barras répond que cela dépend des compétences des agents.

Madame Verove ajoute que l'accord télétravail il est bien indiqué qu'après une longue absence il faut s'assurer que l'agent puisse encore bénéficier de 3 jours.

Monsieur Rousseau ajoute que l'autre moyen pourrait être de partir sur 3 jours avec une période d'observation et un risque de repartir sur 2 jours si cela ne se passe pas bien.

Il ajoute qu'il n'y a rien d'anormal dans le cas évoqué par Madame Taverne et que si tout se passe bien avec la supervision l'agent aura ses 3 jours.

Il rappelle que ces situations existent dans tous les services et que ce n'est pas une punition.

Madame Barras ajoute que la supervision est aussi un accompagnement de l'agent et permet un échange.

Madame Taverne répond que ce n'était pas fait avant.

Madame Barras répond que justement le service reprend une normalité.

Madame Taverne répond qu'il y a très peu de communication.

Madame Barras répond qu'il y a quand même des routines qui ont été mises en place et qu'elles sont formalisées.

Madame Taverne répond que les routines permettent de donner les statistiques mais qu'il y a peu de communication avec le salarié lui-même.

Madame Pillot est d'accord.

Madame Barras répond que 2 RU vont arriver et que le service était, jusqu'alors, dans un contexte un peu particulier sans responsables directs pendant presque un an.

Monsieur Rousseau indique que Madame Barras va envoyer le plus vite possible les éléments demandés par les élus afin qu'ils puissent rendre leur avis. Il précise qu'étant donné qu'elle en a parlé dans sa présentation, les chiffres ne seront pas repris dans le point sur la situation des services.

Madame Barras souhaite tout de même souligner que pour les autres services de la DCF, les chiffres se sont améliorés car le stock est à peu près stable.

Elle quitte la réunion à 10h25.

## **IV- Information du Comité Social Économique, dont certaines relèvent de la sécurité, santé et des conditions de travail**

### **• Situation des services**

Monsieur Rousseau communique les chiffres suivants :

#### **Service PF :**

- Stock national : 4,73 jours au 27/08/2025 (4,15 jours au 03/07/2025)
- Stock CAF 62 : 4,19 jours au 27/08/2025 (4,36 jours au 03/07/2025)

Monsieur Rousseau indique que la situation reste chargée même si la Caf du Pas-De-Calais a mieux passé l'été que la moyenne du réseau.

La situation est maîtrisée et meilleure que l'an dernier à la même période. L'explication qu'il peut y avoir est que nous avons eu un peu d'aide du SNAP. Les difficultés restent surtout d'ordre informatique et il y a beaucoup moins de liquidation automatique donc plus de pièces qui arrivent en corbeille.

Monsieur Rousseau souhaite apporter également les chiffres de la campagne MDR. Les chiffres sont arrêtés au 24 août. Concernant les Rac annuels, le taux d'atteinte est de 96 % et le datamining pièces est à 62 %.

Monsieur Tomasi demande s'il faut atteindre les 100 %

Monsieur Rousseau répond que oui pour avoir la note maximale pour l'intéressement.

Taux d'appels téléphoniques : 79,63% (flux et SVI) et 72,97% (flux allocataires choix 1 « je suis allocataire) au 27/08/2025 contre 76,28% (flux SVI) et 72,14% (flux allocataires) au 03/07/2025 (objectif COG minimum : 85%)

Délai de démarche : 12,66 jours contre 12,76 jours au 03/07/2025 (objectif COG minimum : 17 jours)

UTI : à jour

## **Service Social :**

AFI : 3 jours (4,5 jours le 03/07/2025)

AFC : 10 jours (10 jours le 03/07/2025)

## **Direction Comptable et Financière (DCF) :**

- **Affaires juridiques** : 12,7 jours (13,8 jours au 03/07/2025)
- **ASFR** : 28,4 jours (29,5 jours au 03/07/2025)
- **Recouvrement** : 10 jours (10,1 jours au 03/07/2025)
- **Comptabilité** : à jour (inchangé) : entraide CBU Caf 01, 38, 59 74, 76 et 80

### **• Mouvements de personnel**

#### Ebauches réalisées

## **EN CDD (20) :**

- 12 Agents administratifs PF renfort Paris (Niv 3) – Arras
- 1 Gestionnaire administration du personnel Arras (Niv 3)
- 1 Chargé d'accompagnement territorial (Niv 5B) - Arras
- 2 Agents action sociale (Niv 3) – Arras
- 1 Travailleur social – ADS Calais (Niv 5B)
- 1 Travailleur Social – ADS Boulogne (Niv 5B)
- 1 Travailleur social - ADS Lens (Niv 5B)
- 1 Travailleur social – ADS Bethune (Niv 5B)

## **EN CDI (6) :**

- 1 Technicien ARIPA Calais (Niv 3)
- 2 Responsables d'unité ARIPA Calais (Niv 5C) – Recrutement interne/externe
- 1 Responsable de secteur PF (Niv 7) Calais
- 1 technicien accueil téléphonique (Niv 3) Calais
- 1 GCA groupe MDR (Niv 3 ou 4) Arras ou Calais

Recrutements en cours

## **EN CDD (24) :**

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Calais
- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras
- 3 agents ARIPA (Niv 3)
- 1 Agent action sociale (Niv 3) Calais

Recrutements à venir

**CDD**

**OCTOBRE**

- 1 Agent administratif UTI Arras (Niv 3)
- 1 Agent administratif UTI Calais (Niv 3)

**NOVEMBRE**

- 10 Agents administratifs PF liquidation (Niv 3) Arras

Monsieur Spriet indique que les élus CFDT s'étonnent de ne pas avoir l'annonce d'une poste de responsable PF pour remplacer Sophie Hulot qui a été promue.

Monsieur Rousseau répond que cela va être fait car le but est aussi de remplacer Mme Hulot avec un appel interne.

**• Calendrier de réalisation des heures supplémentaires du dernier trimestre 2025**

Monsieur Rousseau indique sur octobre, il y a 2 samedis possibles les 11 et 18. En novembre, ce sera les 8, 15 et 22 novembre et en décembre le 13. Il souligne que la semaine du 15 il y a un jour férié, ce sera donc des heures complémentaires mais la direction les proposent quand même.

Monsieur Spriet répond que cela peut intéresser les agents quand même.

Madame Dubleumortier demande s'il est prévu de reprendre les heures supplémentaires en semaine.

Monsieur Rousseau répond qu'il faut d'abord revoir les disponibilités financières comme pour le rachat de RTT.

Il espère pouvoir donner l'information au CSE de septembre.

- **Rappel des nouvelles modalités de supervision présentées lors du CSE de février 2025**

Monsieur Rousseau indique que le support de février 2025 a été renvoyé. Il y a juste eu des modifications sur le calendrier car les points « répondre aux demandes des usagers » et « sécuriser la situation du dossier allocataire » prévues en juin sont reportées à septembre.

Il rappelle qu'aux PF, une 1ere campagne a été réalisée courant juin et ce n'est pas forcément facile à organiser car il y a une requête qui tope des dossiers qui arrivent dans une grande corbeille départementale et il faut aller piocher des dossiers dedans ce qui n'est pas très pratique.

De plus, en termes de suivi, la Caisse Nationale n'a pas encore fourni de tableau de bord qui permette de suivre donc il a fallu créer des outils de suivi locaux.

Madame Verove indique qu'elle regrette que le rapport qui doit être fait en fin de supervision passe par Nims et qu'il reste dans le dossier de l'allocataire et visible de tous.

Monsieur Rousseau est d'accord que ça n'apporte rien dans le dossier allocataire et il va faire remonter à la Caisse Nationale.

#### **V- Questions soulevées par le CSE, dont certaines relèvent de la santé, la sécurité et des conditions de travail**

##### **Demandes concernant les Ressources Humaines :**

- **Classification : suites mise en place (point de situation sur les demandes d'explications/contestations formulées par les agents)**

Madame Desauw indique qu'il y a eu 25 demandes d'entretien individuel, 12 entretiens ont été réalisés et il y a 4 contestations.

Monsieur Caramia demande s'il y a des réponses à ces contestations.

Madame Desauw répond que les entretiens ne sont que des demandes d'explications. Les contestations n'ont pas été traitées pour le moment.

Madame Descamps rappelle que la demande d'entretien doit être formulée par l'agent dans le délai d'un mois qui suit la remise de la notification. Celles-ci ont été largement remises avant l'été.

Monsieur Rousseau ajoute qu'il peut encore y avoir des contestations puisqu'il y a encore 13 entretiens à réaliser. Le directeur donnera sa réponse dans les délais prévus.

Madame Goujard demande si un topo est fait de ces entretiens ou s'il s'agit juste d'un échange oral.

Madame Desauw répond que c'est un entretien oral.

Madame Goujard pense qu'il serait bien d'avoir une trace.

Monsieur Rousseau rappelle qu'il y a eu un certain nombre d'échanges entre les Caf et la CNAF pour préciser certains aspects notamment informatiques.

Monsieur Tomasi indique qu'il est question d'entretien formel et que ça peut prêter à interprétation.

Madame Desauw répond que oui, qu'il y a des réponses de la CNAF à ce sujet, mais que les réponses ne sont pas toujours claires.

Madame Verove demande si quelque chose est envisagé sur le référentiel des assistantes managers PFS car c'est une situation qui relève plus de l'agent de maîtrise.

Monsieur Rousseau répond que l'analyse de la direction suite à la transposition est que ce poste est un niveau 4B.

Madame Verove demande s'il sera possible d'évoluer vers un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur Rousseau répond qu'en l'état actuel de leur activité, non.

Madame Verove demande si une communication va être faite auprès des assistants managers.

Monsieur Rousseau répond qu'il faudra voir ça avec les managers.

Madame Verove indique qu'une question peut se poser concernant une évolution vers un poste d'agent de maîtrise. Elle demande s'il y a une tâche qui pourrait leur être confiée en plus.

Madame Desauw répond qu'après la classification, il y aura le temps de la réflexion globale à l'échelle de notre Caisse sur cette notion de GCA et les référents techniques qui peuvent être 4B et 5A. Il faut aussi éviter d'avoir à nouveau des disparités entre les différents secteurs. Il faut pour cela bien identifier les missions de chacun.

Madame Verove répond, qu'à l'heure actuelle, il y a des disparités entre secteurs.

Monsieur Rousseau répond que c'est aussi l'histoire de la Caisse.

Madame Verove répond qu'il n faudrait pas que cela prenne 10 ans.

Monsieur Rousseau répond que la future politique salariale de la Caisse, que ce soit pour 2025 ou pour les autres années, doit se construire. Il faut arriver à des pesées d'emplois qui soient assez homogènes. Le niveau 4B est nouveau donc il faut s'en emparer mais sans déséquilibrer la situation des emplois les uns par rapport aux autres.

Madame Verove répond que s'il est possible de revoir le référentiel pour obtenir une évolution, pourquoi pas mais sans attendre dans le temps.

Elle demande si le référentiel référent technique va être revu. Elle rappelle qu'ils sont d'un coup repassé technicien référent alors qu'ils font toujours des tâches supplémentaires et ne sont pas passé 4B.

Elle demande également si, au niveau des contrôleurs, quelque chose est envisagé pour une harmonisation avec les autres Caf avec un passage niveau 6 ou référent expert comme cela existe à la Caf de Marseille, de Lyon, de l'Isère et de Lille où il y a 2 adjoints contrôleurs experts qui peuvent passer niveau 6. Est-ce qu'il est possible de l'envisager lors de la politique salariale car pour le moment ils sont forcément insatisfaits.

Monsieur Rousseau répond que c'est vrai aussi pour d'autres métiers. Il y a d'abord un état des choses à faire telles qu'elles sont, des moyens de la Caisse dans la politique salariale et à quel rythme cela est possible.

Madame Verove répond que le faire de manière ponctuelle, par exemple tous les 2 ans, serait déjà bien. Elle rappelle qu'il y a aussi cette notion de référents experts car ils sont pour le moment tous au même niveau mais il est possible de leur donner une tâche supplémentaire car cela viendrait aussi en soutien du manager.

Madame Verove indique que les choses stagnent depuis plusieurs années et pense que c'est aussi peut-être pour cela que parfois les choses se passent mal avec les managers car il y a un certain mécontentement.

Madame Desauw répond qu'une réflexion est bien en cours sur le sujet mais qu'elle ne peut pas s'engager pour Madame Barras.

Monsieur Rousseau ajoute que cela ne veut pas dire que ça pourrait aboutir cette année.

Madame Goujard indique qu'il y a d'autres métiers où les gens sont mécontents et on l'impression d'un manque de reconnaissance.

Monsieur Rousseau en est conscient. Il y a la reconnaissance symbolique avec les niveaux et financières avec les points qui sont associés mais la direction ne se fait pas d'illusion sur l'augmentation de la valeur du point dans les années qui viennent.

Monsieur Tomasi demande à Monsieur Rousseau son avis sur le nombre de demandes d'entretiens et de contestations car lui trouve le nombre très faible.

Madame Goujard demande également quels services sont concernés.

Madame Desauw répond que ce sont un peu tous les services. Concernant l'action sociale, les agents souhaitaient juste des explications concernant la perte des points de compétence.

Madame Goujard répond que cela avait pourtant été bien expliqué.

Madame Verove demande si c'était plus sur les postes de référents techniques ou techniciens référents.

Madame Desauw répond que non car aux PF il n'y a eu qu'une demande.

Monsieur Tomasi indique que plusieurs personnes lui ont dit que lors des entretiens avec le manager ou la direction on leur a répondu que c'était comme ça sans marge de manœuvre donc les gens n'ont pas demandé une autre explication.

Monsieur Rousseau répond que c'est son discours car il n'est pas possible de dire autre chose même s'il connaît et comprend l'insatisfaction des salariés

Monsieur Tomasi indique qu'il y a eu quelques fois des discussions autour de la situation de l'emploi repéré ou pas et en regardant le référentiel emploi on s'apercevait qu'il pouvait être dans un autre niveau.

Il s'attendait à ce que plus d'agents, dont l'emploi n'était pas repéré, demandent des explications.

Madame Goujard ajoute qu'il y a, surtout, une cotation à effectuer. Elle demande à Monsieur Rousseau si ce sujet des cotations pour les emplois n'ont repérés est abordé lors des entretiens car ce n'est pas très bien expliqué.

Madame Desauw répond que oui.

Monsieur Rousseau est d'accord que le nombre d'entretien demandé est très faible. C'est pour cette raison aussi qu'il était utile de passer dans les services pour répondre aux éventuels questionnements des agents.

Monsieur Tomasi indique qu'il peut y avoir des doubles questionnements d'abord sur la classification avec les explications qui sont nationales comme la perte des points de compétences et ensuite il y a la question de certains métiers comme l'exemple des référents techniques et techniciens référents dont il faut s'interroger sur la cotation.

Il pensait que plus d'agents s'interrogerait sur l'application qui a été faite localement.

Madame Verove indique que les agents se manifestent aussi car il a été dit en juin qu'un travail allait être fait sur les référentiels notamment sur celui des référents techniques. Comme l'intitulé de l'emploi a changé, ils ne sont plus référents techniques mais techniciens référents alors que le travail est le même. Il faut mettre en adéquation les référentiels et les tâches effectuées.

Madame Desauw répond c'est surtout pour les 4B car ce qui est repris en termes de production c'est que ce n'est pas un référent technique.

Madame Verove répond que les itinérants sont passés 4B car il y avait une représentation avec des partenariats mais les agents de la ligne du public d'Arras et Calais font le même travail car ils tournent toujours, font en plus de l'accueil physique, les 4 tâches qui leur sont attribuées et aussi de la liquidation.

Elle trouve incompréhensible que ces agents ne passent pas 4B même si ce n'est pas tous en même temps.

Monsieur Rousseau répond que la réflexion est menée dans tous les secteurs mais il ne veut pas laisser trop d'espoirs qui pourraient être déçus.

Madame Verove est d'accord, elle indique simplement que tout cela suscite des incompréhensions.

### • Point sur la journée de solidarité

Madame Descamps indique qu'au 25 août, le taux de réalisation de la journée de solidarité en totalité concerne 727 agents. Cela représente 78,5 % de l'effectif. Il y a donc encore 199 agents qui doivent alimenter tout ou partie de leur journée de solidarité. Ils vont être relancé la semaine prochaine.

Madame Mielczarek demande si ce sont plutôt des agents à temps plein ou à temps partiel.

Madame Descamps répond que c'est de tout que ce soit au niveau du secteur ou du temps de travail.

Madame Desauw ajoute qu'il n'y a pas non plus de STP qui sollicitent la RH sur le sujet.

Monsieur Tomasi demande si les managers sont au courant et vont relancer ces agents.

Monsieur Spriet ajoute qu'il serait intéressant de savoir s'il leur reste la totalité à faire ou 1h ou 2h.

Madame Descamps répond que ces agents attendent peut-être d'alimenter d'une seule traite ou ont oublié avant de partir en vacances.

Monsieur Tomasi s'étonne car il en reste beaucoup plus que d'habitude à la même période.

Madame Descamps répond que c'était un peu moins mais de l'ordre de la centaine quand même.

Madame Verove demande si on ne pourrait pas les retrouver par rapport à l'année dernière. Il y a eu par exemple, 400 personnes qui ont données une journée de congé, dans les 727 de cette année il n'y en a peut-être que 200 et les 199 restants viendraient de là.

Madame Descamps répond que non car ils sont déjà compris dans les 727 personnes.

Monsieur Tomasi demande à Madame Descamps si elle a regardé si ces 199 agents ont le crédit disponible pour alimenter leur compteur.

Madame Descamps répond qu'elle en a regardé quelques-uns et cela va plutôt être de la régularisation en amont par le service RH car cela ne sera pas possible pour l'agent.

Monsieur Tomasi demande si un point avait été fait au 30 juin pour savoir s'il y a eu beaucoup de régularisation sur l'été.

Madame Descamps répond que oui. Elle rappelle que la RH est revenue l'année dernière au final seulement sur entre 6 et 10 cas, les autres ayant été régularisés en re créditant du temps depuis le début de l'année.

Monsieur Tomasi répond que là pour 200 dossiers, ce serait mieux que ce soit les agents qui gèrent eux-mêmes.

Madame Descamps est d'accord.

- **Congés mobiles (suite positionnement UCANSS) : rétroactivité pour le calcul**

Madame Verove indique qu'elle avait rencontré Monsieur Pion en juin avec Monsieur Tomasi pour demander la rétroactivité sur 3 ans comme le prévoit la loi alors que l'UCANSS se limite aux nouveaux congés 2025.

Un calcul devait être fait pour estimer combien cela allait coûter à la Caisse mais ils n'ont jamais eu de retour.

Monsieur Tomasi ajoute que les élus CFDT sont du même avis, il a vu passer un tract syndical sur la position de la CFDT nationale.

Madame Desauw répond, qu'entre 2, la CNAF a sollicitée l'ensemble des Caf pour estimer et voir comment elle allait financer à son niveau et que toutes les Caisses fassent de la même façon. Elle est en attente de la réponse.

Madame Verove rappelle qu'il y a eu un pourvoi en cassation à la Caf de Lille et que 9 salariés ont obtenu satisfaction.

Monsieur Tomasi ajoute qu'il y a en effet une demande puisque les élus CGT en ont également parlé.

Monsieur Rousseau répond que le calcul a été fait par la RH et qu'il faut juste attendre le retour de la CNAF.

Monsieur Tomasi souligne que c'est le cas pour d'autres sujets pour lesquels le National se limite à l'exercice alors que normalement il y a une prescription de 3 ans qui doit s'appliquer.

Monsieur Caramia demande combien le service RH a reçu de réclamations.

Madame Desauw répond que ce n'est pas tant que ça, environ une quinzaine.

Monsieur Caramia demande s'ils ont eu une réponse.

Monsieur Rousseau répond que non, tant qu'il n'y aura pas de réponse de la CNAF. Il a bonne espoir qu'elle arrive bientôt.

Monsieur Tomasi a entendu parler de contestation au national sur la règle d'arrondi, qui arrondi au demi et pas au jour supérieur.

Monsieur Rousseau répond que ce sera revu également.

- **Possibilité de rachat de RTT**

Monsieur indique que, comme pour les heures supplémentaires en semaine, la direction attend de savoir quelles seront les disponibilités financières de la Caisse pour la fin de l'année.

Il ajoute que le directeur y reviendra certainement à la réunion de septembre.

- **FMD : communication sur le dispositif aux nouveaux embauchés**

Madame Desauw indique qu'une communication est faite lors de l'embauche et il y a beaucoup de nouveaux arrivants qui en font la demande.

Monsieur Tomasi répond que certains managers auraient dit à des CDD qui voulaient faire une demande qu'il fallait 6 mois de présence pour pouvoir en faire la demande. Peut être qu'il y a une confusion avec le TAD.

Madame Desauw répond qu'il n'y a pas de délai.

Monsieur Tomasi propose de faire un petit rappel dans le Teams manager.

Madame Desauw est d'accord.

**Demandes concernant l'ADG :**

- **Mise en place du badge d'identification pour les agents : point de situation**

Monsieur Rousseau indique que 788 photos sont prêtes pour l'impression du badge. Une relance a été effectuée pour les photos manquantes et a permis d'en récupérer une trentaine. Cependant, à ce jour, il y a 114 agents

qui n'ont pas fourni de photos. Monsieur Vandenbergue a donc refait une relance mardi.

Monsieur Tomasi propose de mettre une date limite.

Monsieur Rousseau répond qu'elle était au 26 août. Pour le moment, c'était de l'initiative mais il va peut-être falloir passer à du plus contraignant car la règle est dans le règlement intérieur. Il faut expliquer aux agents qu'ils n'ont pas le choix.

Madame Mielczarek demande si « visage » va être mis à jour car il y a beaucoup de nouveaux.

Monsieur Rousseau ne sait pas mais il va demander à Monsieur Vandenbergue.

Madame Desauw indique qu'il serait plus pratique de faire un trombinoscope avec les photos que les agents mettent dans Teams.

Monsieur Spriet demande si cela veut dire que les badges ne sont pas encore fabriqués.

Monsieur Rousseau répond que c'est ça.

Madame Sion indique qu'ils pourraient être distribués à ceux qui ont donné une photo.

Monsieur Rousseau répond que cela voudrait dire que ceux qui ne l'ont pas donné ne sont pas dans les règles.

Ils sont prêts pour impression et il a bonne espoir de pouvoir aboutir en octobre/novembre.

Monsieur Tomasi propose que le service communication aille directement prendre les photos manquantes.

Il propose également de revoir l'organigramme de Visage qui ne semble pas à jour.

Madame Desauw évoque l'appli « Trombi » que l'on trouve via visage et qui est davantage à jour.

- **Est-il possible de donner les sièges aux personnes qui font du télétravail plutôt que de les jeter ?**

Madame Verove demande si cette possibilité peut être envisagée lors du déménagement.

Madame Goujard indique que la question ne précisait pas que c'était dans le cadre du déménagement.

Monsieur Rousseau répond qu'il n'a pas encore la réponse à cette question mais en prends note. Cependant, il n'est pas sûr que tout le mobilier soit remplacé.

Il précise qu'actuellement il est vrai que les chaises ne sont pas données aux agents mais elles ne sont pas non plus jetées. Elles sont réutilisées ou données à des associations.

Monsieur Tomasi demande si, dans le déménagement, il est prévu de changer les chaises.

Monsieur Rousseau répond que ce n'est pas encore décidé.

Monsieur Tomasi demande que, si elles sont changées, les anciennes chaises soient données aux agents qui le souhaitent plutôt qu'à des associations.

Monsieur Rousseau répond que c'est possible mais pas encore tranché.

- **SIEGE : il y a un trou dans la cour ayant entraîné à minima une chute avec déclaration d'AT ; va-t-il être comblé ? Si oui, à quelle échéance ?**

Madame Goujard indique que, sur la terrasse, il y a une table qu'il faut contourner pour accéder au local CSE et qu'il y a un trou dans le sol près de cette table.

Monsieur Rousseau répond que lorsque Monsieur Vandenbergue a vu cette question, il a fait des recherches mais la difficulté est que cela n'avait pas été signalé.

Madame Goujard répond que c'est fait avec la déclaration d'AT.

Monsieur Rousseau répond que c'est dommage d'attendre la réunion CSE pour être informé mais que la réparation est en cours.

Madame Mielczarek indique qu'il suffirait de bouger la table car elle est dans le passage.

Monsieur Rousseau répond que le problème est pris en charge et sera réglé par l'ADG.

- **Déménagement : point de situation s'agissant de l'avancement du projet HUB**

Monsieur Rousseau indique que les ateliers d'architecte et le CODIR avec les managers ont eu lieu avant l'été et la direction est en attente de leurs différents comptes-rendus.

Sur l'été, 2 ateliers techniques se sont déroulés avec l'ADG et l'informatique. La direction est en attente de leurs retours chiffrés des plus ou moins-values éventuelles.

Un 1<sup>er</sup> projet a été adressé à l'UCANSS et au notaire de la Caisse pour étude. Une 1<sup>ere</sup> ébauche d'un macro-zoning d'implantation des services devrait arriver aujourd'hui. Il faut qu'il soit validé avant de passer aux étapes suivantes.

Quand ce sera fait, les ateliers avec les agents volontaires pourront démarrer vers la fin du mois de septembre. Il s'agira de définir les espaces de travail et les façons de travailler pour ensuite passer au micro-zoning.

Monsieur Rousseau ajoute que les choses suivent leurs cours et le but est d'être prêt pour fin décembre.

Il précise que dès que le macro-zoning sera validé les appels seront lancés auprès des agents.

Il ajoute que nous avons pu voir dans la presse qu'il y a actuellement des fouilles archéologiques sur le site.

Madame Goujard répond qu'il aurait été annoncé un an de délai supplémentaire au crédit agricole.

Monsieur Rousseau répond que la Caisse n'a pas été informée qu'il pourrait y avoir un retard.

- **Possibilité de mettre à disposition des mobiliers aux agents avec une priorité aux agents qui télétravaillent**

**Voir point précédent.**

- **BRUAY : point de situation (quid des travaux suite à la détection des problèmes de charpentes)**

Monsieur Rousseau rappelle qu'un problème de charpente a été découvert lors des travaux. Ils ont donc été arrêtés et il faut changer la charpente.

La Caisse a reçu une offre courant juillet mais l'entreprise est fermée jusqu'à fin août.

Il ajoute qu'il est prévu, la semaine prochaine, une entrevue avec l'architecte.

Madame Goujard demande si un appel d'offre a été fait.

Monsieur Rousseau répond que oui. Il précise que le charpentier devrait intervenir entre le 15 octobre et le 15 novembre. Concernant le financement, une partie est prise en charge par l'assureur.

Une fois que la charpente aura été changée, la commission de sécurité devra repasser et le chantier pourra reprendre.

Il ajoute, qu'au départ, les travaux devaient être terminés courant de l'été ou mi-septembre mais ça ne sera finalement pas possible pour la fin de l'année. La fin est reportée au 1<sup>er</sup> trimestre 2026 voir le second.

Monsieur Tomasi demande ce qu'il en est de la CPAM qui devait intégrer les locaux.

Monsieur Rousseau répond qu'elle est informée. La mairie a proposé une solution d'hébergement.

Madame Goujard indique que le problème est que ce local risque d'être difficile à chauffer cet hiver et il est très mal agencé pour les diverses activités.

Madame Verove demande où en sont les travaux à l'ADS de Calais.

Monsieur Rousseau n'a pas d'informations.

Madame Goujard indique que la question doit être posée lors de la prochaine réunion de la CSSCT qui a lieu le 11 septembre. Monsieur Vandenbergue aura certainement des informations.

### **Situation des services :**

- **Suites données à l'inspection PFS : plan d'action envisagé par la direction ?**

Monsieur Rousseau indique qu'étant donné qu'il y a eu les vacances d'été, le point sera revu à une prochaine réunion.

**• SNAP : il est demandé aux agents de ce service de faire plus de 100 pièces/jour mais quand ils doivent aider Arras, ils doivent traiter les indus de plus de 1000€ ce qui prend du temps et qu'ils ne traitent pas dans les autres Caf, ce qui semble un objectif difficilement atteignable**

Monsieur Rousseau indique qu'effectivement, normalement, dans l'activité du SNAP, il est attendu 100 pièces par jour mais, bien entendu, lorsqu'ils travaillent pour la Caf du Pas-De-Calais, ce chiffre n'est pas exigé.

Il rappelle que le SNAP aide rarement notre Caisse mais quand c'est le cas, il peut être bien pour ces agents de traiter des pièces un peu différentes de ce qu'ils font habituellement.

Les agents ne doivent pas avoir d'inquiétude concernant leur productivité et même si une Caf demandait à ce qu'ils traitent des pièces qui sortent du cadre du SNAP et que la direction accepte, les 100 pièces ne seraient pas opposables non plus.

Monsieur Spriet pense aussi qu'il est bien d'avoir des pièces qui sortent de l'ordinaire mais indique que, pour les indus + 1000€, il est préférable que l'agent traite le dossier en totalité, pas juste la notification.

Madame Verove répond que c'est le cas, c'est l'agent qui a traité le dossier qui récupère la notification et gère l'indu + de 1000€.

Monsieur Spriet avait compris que les agents ne traitaient que la partie notification et l'indu et ne trouvait pas sa logique car il est plus facile de les traiter en ayant également régularisé le dossier.

Monsieur Rousseau répond qu'il n'a pas du tout été demandé aux agents de ne faire que ça.

Il rappelle que lorsque des traitements spécifiques sont demandés, il n'est pas attendu que les agents fassent 100 pièces par jour mais qu'il est nécessaire pour eux de faire parfois des choses plus complexes.

Monsieur Tomasi est d'accord.

Monsieur Rousseau souligne qu'il pourrait même leur être demandé de faire des RAC car quelqu'un qui a l'habitude de faire toujours les mêmes pièces a envie de changer de service, il est plus dur de se remettre à niveau.

- **UTI Calais : télétravail (suite au départ d'une machine, il y a moins de besoin en présence physique sur site)**

Monsieur Rousseau rappelle que la CNAF a demandé à chaque Caf pivot d'arrêter une machine. La direction a choisi celle de Calais car il y a moins de flux qu'à Arras. La machine reste sur place pour le moment et la numérisation fonctionne sur 2 machines.

L'impact sur le télétravail, pour l'instant, il n'y en a pas car, sur 2 machines, il y a autant de numérisation.

Madame Verove répond que ce n'est pas ce que disent les agents.

Monsieur Rousseau répond que cela dépend sur quelle période. La machine a été arrêté fin juillet ou début août. Les périodes de pic sont à venir.

Madame Verove indique qu'il y a une rotation des agents.

Monsieur Rousseau répond que lorsqu'il y avait 3 machines les agents y étaient moins longtemps.

Madame Verove répond que c'était à la demi-journée.

Monsieur Rousseau indique que là, avec 2 machines, cela pourra déborder sur l'après-midi.

Madame Verove indique que cela ne leur a pas été présenté.

Monsieur Rousseau souligne que le risque aurait pu être de devoir faire moins de télétravail.

Monsieur Tomasi indique qu'il arrive que les agents n'arrivent pas à prendre leurs jours de télétravail et qu'il pourrait être impacté dans l'autre sens. Il demande si ce sont toujours les mêmes agents qui s'occupent de la numérisation.

Madame Verove répond que ce sont par exemple des créneaux de 2h car c'est fatigant et pas l'après-midi.

Monsieur Rousseau indique que ce qui permettra d'avoir plus de télétravail sera la baisse des envois papier.

Mais si le nombre de machines est trop réduit cela obligera à faire des rotations sur une plus forte amplitude et du coup moins de télétravail possible et une remise en cause des horaires variables.

Cependant, il précise que nous savons que le flux papier diminue tous les ans. Il faudra voir les possibilités d'ici quelques années.

Pour le moment, la direction préfère rester sur le forfait actuel pour maintenir l'équilibre.

Monsieur Tomasi indique qu'il est peut-être possible d'envisager une autre répartition entre la numérisation sur les machines d'Arras et de Calais s'il y a un impact sur les agents.

Madame Verove répond que ce n'est pas l'objectif ni le souhait des agents. Il faut maintenir les effectifs existants.

Monsieur Tomasi précise qu'il parle de répartition de la charge de travail compte tenu de la disponibilité en nombre de machine.

Monsieur Rousseau ajoute que cela voudrait dire que certains agents ne feraient que ça donc en termes de polyvalence ce n'est pas judicieux. Il rappelle que 60 % du courrier arrive à Arras et 40 % à Calais. Ce qui est cohérent avec la répartition des 3 et des 2 machines.

Monsieur Spriet demande si le plan fraîcheur prend fin au 31 août.

Monsieur Rousseau répond que oui.

Madame Descamps ajoute qu'il n'y aura pas de message mais rappelle que les modalités pour les heures de rentrée scolaire ont été rappelées.

Monsieur Caramia trouve que c'est bien qu'elles aient été rappelées par un mail de la RH et pas seulement par le canal managérial.

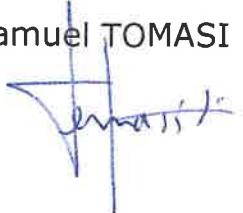
## **VI- Traitement des réclamations**

### **Néant**

*A 12h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le secrétaire du CSE

Samuel TOMASI



25/09/2025

PV approuvé à l'unanimité le